

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112693DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Emrick Briand a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx délivrée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire à Fontenay aux Roses le 24/06/2011.

Après avis favorable du CHS de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 10/11/2011, Monsieur Emrick Briand est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7588, intitulée Institut des Nanosciences de Paris à dater du 25/05/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 25/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Bernard Perrin

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Directeur de l'unité UMR7588

Christine d'Argouges

Maurice Renard

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Pierre et Marie Curie